

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 septembre 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013.
Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.
Phase 2 – Volet relatif au suivi de la Décision D-2018-080 portant sur les coûts marginaux en approvisionnement.

Avis de participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au suivi de la [Décision D-2018-080](#) portant sur les coûts marginaux en approvisionnement.

Chère Consœur,

Conformément au paragraphe 205 de la [Décision D-2022-084](#), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) confirment à la Régie leur intention de participer au suivi de la [Décision D-2018-080](#) portant sur les coûts marginaux en approvisionnement (aux fins de la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau de distribution suivant les Pièces [B-0547 \(version française\)](#) et [B-0566 \(version anglaise\)](#)), en Phase 2 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Site Internet de la Régie.